ENTREPRENEURS ARTISANS
DE L'AUTOMOBILE & DE LA MOBILITÉ

Fédération Nationale de l'Automobile
Saint-Ouen, le 30 Août 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Prévention des risques professionnels

La FNA et La caisse nationale d'assurance maladie renouvellent pour 4 ans la convention nationale d'objectifs

La FNA et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie viennent de reconduire la convention nationale d'objectifs (CNO) qui entrera en vigueur le 1er septembre pour une durée de 4 ans. Ce renouvellement témoigne une fois de plus l'engagement de la Fédération en faveur du déploiement d'une politique de prévention ambitieuse pour les entrepreneurs-artisans de l'automobile partout en France.

Une convention nationale d'objectifs est un accord signé pour 4 ans entre l'Assurance Maladie et une ou plusieurs organisations professionnelles. Sur la base d'un programme d'actions prioritaires ambitieux dont la FNA est partie prenante, la filière des services de l'automobile bénéficie, en lien avec les CARSAT, d'un ensemble d'outils et d'aides financières simplifiées calibrées pour les professionnels de l'automobile.

Les risques sur lesquels les parties interviennent depuis des années sont :

- Les troubles musculo-squelettiques (TMS) dus à des travaux de manutention et des manipulations manuelles pénibles, des mauvaises postures,
- Les risques chimiques (allergies, intoxications, brûlures …),
- Les nuisances physiques liées à l'exposition au bruit, à des vibrations..,
- La chute de plain-pied lors des déplacements (sols glissants …),
- La chute de hauteur,
- La collision engins-piétons,

Un volet formation du chef d'entreprise ou de ses équipes est également prévu. Le CFPA France, organisme de formation de la FNA, a d'ailleurs conçu des formations spécialement adaptées pour les petites structures. Très opérationnelles, le chef d'entreprise peut rapidement engager une politique de prévention de santé au travail moderne et dans la concertation.

Concrètement, l'entreprise signera un contrat de prévention avec sa CARSAT incluant, après concertation, un rapport sur ses besoins réels en termes d'amélioration de la santé et sécurité des salariés notamment des investissements en équipements, l'information et la sensibilisation des salariés, la formation, avec à la clé des aides financières attractives. Un programme et un calendrier d'exécution clairs sécurisent le professionnel. Les aides octroyées peuvent aller jusqu'à 70% sur les dispositifs éligibles.

Progressivement, le professionnel de l'automobile peut, avec l'appui de la FNA et des CARSAT, acquérir une culture de prévention dans sa vision stratégique globale de chef d'entreprise et prendre les décisions permettant d'allier santé-sécurité au travail, productivité dans un environnement maitrisé … Cela commence par la réalisation du document unique.

A propos de la FNA - Créée en 1921, la FNA (Fédération Nationale de l'Automobile) est l'organisation professionnelle représentative par excellence des entrepreneurs artisans de l'automobile et de la mobilité, en particulier des réparateurs. Ces professionnels de proximité constituent 95 % des entreprises de la filière de l'aval de l'automobile qui cultivent la confiance auprès des consommateurs. Par leur sens du contact, et l'excellence de leur savoir-faire, ils sont les leviers indispensables pour un déploiement effectif de la mobilité d'aujourd'hui et de demain.